AIPR- Encadrant autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Contenu de la formation :

Administratif

- Identification, rôles et devoirs des intervenants dans un projet « à proximité des réseaux » :
- La procédure DICT en détails
- Documents Marché

Réseaux

- (Re)Connaissance des réseaux
- Marquage – Piquetage
- Cartographie

Travaux

- Techniques de travaux
- Le Guide Technique
- Les affleurants
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommages

Sécurité

- Règles de sécurité élémentaires sur un chantier de BTP : Ça sent le gaz...

QCM

- Passage du test

Objectifs de la formation :

- Prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage
- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

Métiers et emplois visés :

Chefs de chantiers ou conducteurs de travaux

Public concerné :

Demandeur.euse d'emploi
Jeune 16-29 ans
Salarié.e
Individuel.le autre

Méthodes et outils pédagogiques :

- Travail à partir d'études de cas et d'apports théoriques
- Passage du test QCM : Exercices et questions issus du questionnaire officiel - Passage du test sur plateforme numérique du Ministère - Remise de l'attestation de compétences

Modalités d'enseignement :

Formation entièrement présentielle

Durée indicative en centre de formation :

7 heures

Pré-requis :

Compréhension de la langue française

Modalités d'admission :

- Entretien individuel

Niveau d'entrée :

Aucun : information non communiquée

Niveau de sortie :

sans niveau spécifique

Validations :

Habilitation permettant à l'employeur de délivrer **l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux** – *Obligation depuis le 1er janvier 2018*

Financement :

Financement individuel
Financement sur fonds publics
Plan de développement des compétences

Tarif de référence :

175€/jour

Lieu(x) de formation :

Caen

Accès aux personnes en situation de handicap (ou PMR) :

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

Prochaines dates :

Nous contacter

Renseignements et inscriptions

Nom du contact : Martin RICHARD
Téléphone : 02 31 93 95 30
Courriel : greta-batiment@ac-normandie.fr